

Cip-ldf sur FaceBook
le 11/01/2019

Action aujourd'hui à l'initiative de la CGT Spectacle à l'Opéra Garnier.

Après une brève occupation, le déploiement des banderoles et l'arrivée des CRS, une délégation (3 CGT, 2 FO, 1 CIP-ldF - notons qu'il s'agissait de six femmes) a été reçue au ministère de la Culture, par Stéphan Kutniak, conseiller du ministre en charge de la création artistique, et Sylviane Tarsot Gillery, directrice générale de la création artistique.

Par leur voix, le ministre de la Culture s'est dit attaché au maintien des annexes 8 et 10, selon lui "peu visées" par la lettre de cadrage gouvernementale, et a déclaré que les négociations paritaires n'étaient pas de son ressort (Ah ? Ces négociations avant l'heure ont pourtant été exigées par son gouvernement qui annonce une "réforme en profondeur" de l'assurance chômage). Le Fonds national pour soutenir l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) est reconduit, et ses problèmes de fonctionnement seront résolus. Il affirme être attaché à l'accord de 2016, et que des experts doivent avoir le temps d'en tirer un bilan chiffré, etc.

Bref, on sent bien qu'ils ne tiennent pas à ce que le mouvement prenne de l'ampleur.

La délégation a redit son opposition aux réformes du gouvernement et que nous appelons à amplifier la mobilisation. Qu'en France, il y a un mouvement dont nous partageons nombre des revendications contre les inégalités et la précarité.

Communiqué de la CGT Spectacle

"Le deuxième round de négociation des annexes 8 et 10 bat son plein, dans un contexte de chasse aux chômeurs et d'économies demandées par le gouvernement (3,9 milliards en 3 ans).

La CGT Spectacle demande le retrait de la lettre de cadrage gouvernemental et de celle imposée par certains partenaires sociaux interprofessionnels. La négociation de nos annexes spécifiques ne peut se faire dans ces conditions !

Le gouvernement a imposé une lettre de cadrage pour la négociation de la convention générale d'assurance chômage, intimant aux partenaires sociaux interprofessionnels de réaliser 3,9 milliards € d'économies sur 3 ans. Le patronat -MEDEF, CPME et U2P – compte bien faire peser ces économies uniquement sur le dos des chômeurs. Pourtant de grands secteurs économiques abusent de l'emploi précaire, accroissant ainsi leurs profits !

Si le MEDEF et ses alliés parviennent à leurs fins, c'est l'ensemble des privés d'emploi qui seront touchés de plein fouet.

Le Ministre de la culture a beau se vouloir rassurant dans les médias, les artistes et technicien.ne.s du spectacle ne seraient pas épargné.e.s par ces coupes drastiques. En effet, dès lors qu'une négociation du régime général démarre, les organisations syndicales et patronales du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel doivent également se mettre autour de la table pour négocier les conditions d'indemnisations des salarié.e.s intermittent.e.s.

Comme le prévoit la loi, les partenaires sociaux interprofessionnels (à l'exception de la CGT et de FO) ont signé, le 18 décembre, une lettre de cadrage pour cette négociation. Celle-ci est non chiffrée, mais entre les lignes prévoit plus de 200 millions € d'économies sur les annexes 8 et 10 d'ici 2020. Ils imposent également aux organisations du secteur un calendrier intenable, puisqu'elles doivent rendre un projet d'accord le 22 janvier prochain, qui sera validé – ou pas – par les organisations patronales et syndicales interprofessionnelles.

Dans ce contexte de négociation précipitée, le comité d'experts indépendants, censés accompagner la négociation professionnelle, ne peut produire aujourd'hui de chiffrages efficients sur les effets de l'accord de 2016.

Tout est en place pour que les négociations se passent mal, et que le patronat – MEDEF en tête – reprenne la main sur nos annexes spécifiques !

Il est nécessaire de créer un rapport de force dans la rue, sur les plateaux, dans tous nos lieux de travail... pour accompagner la négociation des annexes 8 et 10, et plus généralement, pour préserver un système d'assurance chômage bâti sur la solidarité interprofessionnelle.

La CGT Spectacle et ses syndicats appellent les artistes, techniciennes et techniciens, personnels administratifs et d'accueil à organiser des assemblées générales, des tractages sur les lieux de travail, à préparer des actions sur le territoire afin de construire la mobilisation les jours de négociation des annexes : vendredi 11, jeudi 17, lundi 21 janvier, ainsi que le 22 janvier, date à laquelle sera remis l'éventuel accord trouvé par les organisations syndicales de nos secteurs. Des préavis seront déposés à cet effet, à partir du 17 janvier dans les entreprises soumises à préavis, compte tenu des délais légaux.

Tous et toutes ensemble, refusons cette marche forcée vers une précarité encore plus grande ! L'heure est à la MOBILISATION la plus large !"